

## Recherches sociographiques



### Brian YOUNG, *In its Corporate Capacity. The Seminary of Montréal as a Business Institution, 1816-1876*

Jean-Guy Genest

Volume 31, numéro 1, 1990

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/056496ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/056496ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

#### Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

#### ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

#### Citer ce compte rendu

Genest, J.-G. (1990). Compte rendu de [Brian YOUNG, *In its Corporate Capacity. The Seminary of Montréal as a Business Institution, 1816-1876*]. *Recherches sociographiques*, 31(1), 104–106. <https://doi.org/10.7202/056496ar>

Brian YOUNG, *In Its Corporate Capacity. The Seminary of Montréal as a Business Institution, 1816-1876*, Kingston, McGill/Queen's University Press, 1986, 295 p.

Young avait publié, il y a quelques années, une étude sur Georges-Étienne Cartier, ancien élève des sulpiciens au Séminaire de Montréal et, de longtemps, ami, défenseur et principal conseiller juridique de l'établissement. Ayant eu accès à des archives jusque-là inexploitées, l'auteur avait alors rafraîchi les connaissances sur l'homme public. L'ouvrage sur le Séminaire de Montréal, de 1816-1876, prolonge en quelque sorte le précédent, bien qu'il touche un tout autre aspect du XIX<sup>e</sup> siècle canadien.

Sous le Régime français, les rois, toujours à court d'argent, avaient trouvé le moyen de s'acquitter, sans bourse délier en Nouvelle-France, des fonctions d'enseignement, d'hospitalisation, de service social avant la lettre, voire d'évangélisation des indigènes : ils concédaient des seigneuries aux communautés religieuses disposées à accomplir ces œuvres. C'est ainsi que le Séminaire de Montréal s'est vu détenir la seigneurie de l'île de Montréal et ses deux voisines, Saint-Sulpice et Deux-Montagnes. Au moment de leur concession, ces terres avaient un prix relativement minime, malgré l'ampleur de leurs dimensions. Mais viennent le XIX<sup>e</sup> siècle, l'industrialisation et l'urbanisation, et s'ajoute une valeur remarquable à une grande partie du fonds de Montréal. Le Séminaire, « seigneur de l'île », exerce des privilèges notoires et perçoit des droits importants.

Mais cette histoire de l'institution ne s'écrit pas sans heurts. Le Séminaire navigue au travers de difficultés sérieuses nées du nouveau contexte politique. La perception des droits, la reconnaissance des privilèges seigneuriaux font de plus en plus problème. Ainsi un certain William Fleming bâtit à Lachine, en 1814-1816, un moulin à moudre le blé. Les Sulpiciens, détenteurs du monopole meunier depuis 1673, avaient pourtant investi lourdement dans la reconstruction du moulin banal en 1792. Attirés par la qualité supérieure de la farine produite par le nouveau venu et tout heureux de se soustraire à la charge due ordinairement au seigneur, les fermiers répondent avec enthousiasme à cet appel du progrès. Une situation similaire se reproduit sur divers points de la seigneurie. S'ensuivent des contestations devant les tribunaux, des pétitions et même des délégations jusqu'en Angleterre. Le Séminaire doit jeter du lest. Il fut amené à se dessaisir de certaines parties de son domaine et des redevances de son moulin, incompatibles avec les usages du capitalisme industriel. Étaient également inconciliables, avec la vie industrielle et les grands développements urbains, les droits de mutations (lods et ventes) d'environ 5 % à 6,25 % (ancêtres éloignés de la taxe sur les produits et services, concoctée par le grand argentier fédéral, le sieur Wilson).

D'autre part, depuis la Conquête, le Séminaire vit dans l'inquiétude : son statut légal est précaire, il peut être remis en question par les autorités britanniques et il est contesté par les gens d'affaires comme par les censitaires, voire par les Indiens de la mission des Deux-Montagnes. C'est au spectacle de ces vicissitudes et de l'évolution de la société montréalaise que nous fait assister l'étude particulièrement instructive et captivante de Young.

Néanmoins, sur certains points, plutôt secondaires il est vrai, et assez étrangers au régime seigneurial proprement dit, des nuances s'imposent quant à certaines affirmations ou jugements de l'auteur. Ainsi parle-t-il du gallicanisme et de l'attitude politique des Sulpiciens :

(Traduction) Fidèle au gallicanisme, le séminaire était aussi reconnu pour sa souplesse politique qui le faisait faire florès sur les deux continents, en dépit des crises monarchiques en France, de la conquête britannique du

Canada, de la Révolution française et de la tourmente napoléonienne. Ce machiavélisme contrastait vivement avec la discipline qui prévalait dans la maison [...] (P. xii.)

Que les sulpiciens de Montréal comme ceux de Paris aient fait montre de diplomatie, soit ! Mais identifier cette gouverne à du « machiavélisme » semble pour le moins exagéré, le terme suggérant une absence de moralité. L'illustre écrivain florentin doit sourire ! Quoi qu'il en soit, monsieur Emery, supérieur général de l'ordre et porte-parole officieux de l'Église sous la Révolution, le Consulat et l'Empire, en imposait non seulement par son savoir, mais encore par sa stature morale, sa fidélité aux principes et un courage exceptionnel à les défendre avec tact, mais aussi avec vigueur. Il goûte d'ailleurs à la prison. (JARRY, *L'Église en face des révolutions*, p. 20; DANSETTE, *Histoire religieuse de la France contemporaine*, pp. 114-117; DANIEL-ROPS, *L'Église des révolutions. En face de nouveaux destins*, pp. 44, 66, 91, 93 et 131.)

La « prospérité » des Sulpiciens, qui serait aussi le fruit de leur machiavélisme, est tout de même bien relative et grevée d'obligations multiples, en particulier sur les plans religieux, éducatif, social et culturel. Au lendemain de la Révolution française, leur fameux séminaire de Paris est démoli : ils doivent installer leurs protégés dans des locaux de fortune. Quant à leurs propriétés de la région montréalaise, ce n'est que quatre-vingts ans après la Conquête que Londres leur en confirme les droits, et cette décision est assortie de servitudes. C'est une sorte de compromis. Le Séminaire de Québec n'a pas non plus perdu ses droits sur les domaines concédés par les rois avant 1760. Même les Jésuites, malgré leur dissolution, ont conservé leurs biens jusqu'à la mort de leur dernier survivant en terre canadienne. D'autre part, si les Sulpiciens et le Séminaire de Québec sont devenus prospères financièrement, c'est à cause de la situation géographique de leurs seigneuries. Eussent-elles été situées à cent kilomètres de Montréal ou de Québec, en pleine campagne, elles n'auraient probablement pas suffi à faire vivre décentement les deux séminaires.

Quant au gallicanisme des Sulpiciens, il est, lui aussi, assez relatif. En les présentant comme de « fidèles » gallicans, l'auteur reproduit un jugement assez répandu qui mérite d'être atténué. Des deux côtés de l'Atlantique, ils ont posé des gestes qui sont loin d'être le fait de gallicans.

Une autre interprétation appelle également des nuances. Elle concerne la règle observée au Séminaire de Montréal. Elle était austère, Édouard Montpetit le mentionne aussi dans ses mémoires. Young donne l'impression que cette discipline et cette surveillance étaient des caractéristiques propres aux Sulpiciens, que (traduction) « les autorités du Séminaire montraient une obsession particulière pour la séparation des sexes, des groupes d'âge, des classes sociales, et même des élèves entre eux ». (P. 156.) Il souligne également le fait que la correspondance des pensionnaires devait être déposée chez le directeur de l'école. (*Ibid.*) Mais c'est ainsi que les choses se passaient dans les autres maisons dirigées par des prêtres autres que sulpiciens : aux séminaires de Québec, de Nicolet, etc. Ces traditions et ces usages se sont prolongés jusqu'à des époques encore récentes. Les vieux règlements de ces établissements sont révélateurs ; aujourd'hui, ils provoquent le sourire ou l'étonnement. Ainsi, à Rimouski, dans la décennie 1910 et après, un élève ne pouvait aller saluer son propre père, de passage à la gare ferroviaire, sans être accompagné par un professeur. À la même époque, à l'École d'agriculture de Sainte-Anne-de-La Pocatière, qui donnait le cours agronomique de niveau universitaire, il était formellement interdit aux étudiants de se visiter d'une chambre à l'autre. On défendait également de fumer autre chose que la pipe... Les sorties en groupes ne se faisaient que sous la surveillance d'un prêtre ou d'un étudiant en

théologie. En un mot, dans leurs collèges, les Sulpiciens suivaient tout simplement les coutumes des maisons d'enseignement catholique du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup>. Autres temps, autres mœurs !

Cependant, ces aperçus sur l'attitude des « messieurs », sur la discipline du Séminaire, sont secondaires. L'objet du livre qui envisage le Séminaire de Montréal sous l'angle des affaires est atteint et traité de main experte. À travers cette magistrale étude, c'est tout un pan de l'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle qui nous est découvert. Nous assistons à la rencontre de deux mondes : le régime seigneurial dépassé et le capitalisme industriel en pleine croissance.

De plus, c'est un livre bien fait. « De la belle ouvrage », dirait Charles Péguy. Du travail d'historien professionnel ! Les chercheurs seront heureux de consulter, outre l'index, l'imposante bibliographie et les appendices qui regroupent une soixantaine de pages documentaires. Mais ce n'est pas un ouvrage pour initiés uniquement : le profane, l'amateur y trouvera son compte. C'est une histoire économique accessible à tous, présentée dans une langue limpide, avec des illustrations qui enrichissent et éclairent le texte. L'éditeur qui la publiera en français rendra un service appréciable à ceux que la langue de Shakespeare « rebute », mais qui ont intérêt à connaître cette étape importante et ignorée de leur passé.

Jean-Guy GENEST

*Département de sciences humaines,  
Université du Québec à Chicoutimi.*

---

Giselle HUOT, *Une femme au Séminaire*, Montréal, Bellarmin, 1987, 525 p.

Sous la plume avertie de Giselle Huot, la fondatrice de la première communauté religieuse dominicaine du Canada, Philomène Labrecque (1852-1920), nous apparaît comme un être haut en couleur. Capable d'engager la bataille, de lutter contre vents et marées, de patienter aux bons moments pour finir par remporter la victoire, telle est bien cette femme qui, en 1887, instaurait à l'intérieur des murs du Séminaire de Québec la communauté des Dominicaines de l'Enfant Jésus.

L'histoire de Philomène Labrecque, dite en religion Marie-de-la-Charité, est passionnante. Heurts, malheurs et bonheurs s'entrecroisent tout au long de ses années. Issue d'un milieu modeste, orpheline de mère à quatre ans, et quelques années plus tard d'un père qu'elle affectionne, elle doit abandonner ses classes alors qu'elle éprouve un goût très vif pour les choses de l'esprit. Une vocation religieuse se dessine dans son cœur d'adolescente, mais dans son patelin du comté de Bellechasse elle connaît peu les communautés du Québec. Elle a tout de même entendu parler de la fondatrice des sœurs du Bon Pasteur, Marie-Joseph Fitzbach, originaire elle aussi du comté. En 1878, Philomène s'oriente donc vers le Bon-Pasteur de Québec où l'on a instauré depuis peu un tiers ordre dominicain.

Elle sera la trente-quatrième tertiaire à se présenter à l'Institut. Un certain malaise, cependant, ne tarde pas à envahir son âme. Elle ne se sent pas religieuse à part entière. De